

COVID-19

Des repères pour une poursuite ou une reprise d'activité en sécurité

Une phase de déconfinement progressif est en cours depuis le 11 mai 2020.

Cette reprise d'activité est porteuse de nombreux enjeux en matière de prévention des risques sanitaires et professionnels, interroge les organisations du travail, la gestion de la coactivité de plusieurs entreprises sur un même site, leurs impacts sur les conditions de travail. Elle peut se traduire dans toutes les entreprises par des difficultés à adapter l'organisation du travail aux nouvelles contraintes, à déployer des mesures de prévention du risque de contamination adaptées aux situations propres à chaque entreprise, à réguler les tensions internes qui peuvent survenir post-confinement, à soutenir le travail de management... Ces difficultés, si elles ne sont pas surmontées, sont de nature à fragiliser leur reprise ou poursuite d'activité.

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs, les organisations syndicales de salariés représentatives de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au côté de l'Etat et avec l'appui des organismes de prévention, sont convenues d'agir ensemble pour mettre à la disposition des acteurs sociaux au niveau territorial et dans les entreprises, des repères permettant d'outiller une reprise d'activité prenant en compte les impératifs de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail.

Les repères qui suivent sont le fruit d'un travail conduit au sein du groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail (GPRO) sur mandat du comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le GPRO considère les principes ci-dessous fondamentaux, en socle des démarches conduites en entreprise :

- Association des représentants du personnel à la définition des mesures à mettre en œuvre.
- Implication étroite des salariés pour une adaptation à la réalité des situations de travail.
- Organisation d'un processus de retours de terrains pour faire évoluer les mesures en fonction de l'expérience.
- Mise en œuvre d'un processus d'accompagnement des mesures décidées pour permettre leur compréhension, leur appropriation et leur mise en œuvre effective.
- Réflexion sur l'organisation du travail et son évolution.
- Désignation d'un référent covid.

Poursuivre ou reprendre l'activité en sécurité

Points d'attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
➡ Identification des situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du Covid-19 peuvent être réunies : contact étroit, réception du public, circulation intense dans les locaux, difficulté à respecter les règles d'hygiène, etc.	☐ Analyse du travail ☐ Mise à jour de l'évaluation des risques ☐ Adaptation au contexte d'épidémie, à la réorganisation du travail, au risque accru de RPS ☐ Analyse des situations de contacts proche au travail, hors travail (cantine, hébergement collectif, vestiaires, etc) ☐ Analyse des modalités d'accès à l'entreprise et incidence sur l'organisation du travail : transports en commun, etc ☐ Mise à jour du DUER et adaptation en fonction de l'évolution de la situation ☐ Diffusion du DUER et du plan d'action au sein de l'entreprise	Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid Services de santé au travail (SST) Documents ressources : Mesures de prévention Protocole national de déconfinement Guides par secteur d'activité Mesures à prendre pour protéger la santé des salariés Document AFNOR INRS (Covid-19 et entreprises) INRS (évaluation des risques)
➡ Rédaction d'un plan de continuité ou de reprise d'activité à adapter en fonction de l'évolution de la situation	☐ Diffusé et expliqué aux salariés ☐ Définissant une organisation du travail et de l'activité dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières ☐ Réception du public ☐ Réception des clients et fournisseurs ☐ Réception des marchandises ☐ Attention particulière apportée aux salariés en formation (risque supplémentaire de contact étroit) ☐ Attention particulière aux personnes vulnérables ☐ Diagnostic sur le télétravail dans l'entreprise (identification des tâches « télétravaillables »)	Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid SST Négociation collective notamment sur le télétravail Documents ressources : Mesures organisationnelles INRS Télétravail Adaptation de l'activité, congés, mise à disposition de main d'oeuvre Apprentissage Garde d'enfants et personnes vulnérables Travail des personnes en situation de handicap Télétravail des personnes en situations de handicap

Points d'attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
➡ Définition d'un plan et d'une organisation de circulation à adapter en fonction de l'évolution de la situation	☐ Modalités d'entrée et de sortie des locaux ☐ Circulation dans les locaux ☐ Identification des goulots d'étranglement (ascenseurs, escaliers, locaux sociaux, vestiaires, sanitaires, etc) ☐ Information du public, des clients, des fournisseurs, des prestataires et consignes à respecter (masque, gel hydroalcoolique, etc) ☐ Mise à jour des plans d'intervention des entreprises extérieures ☐ Mise à jour des protocoles de chargement et déchargement ☐ Circulation au sein des hébergements mis à disposition des salariés ☐ Organisation de l'acheminement des travailleurs du siège au lieu de travail ☐ Mise en place d'un décalage des horaires pour éviter les goulots d'étranglement ☐ ...	Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid SST Documents ressources Gestion des locaux communs et vestiaires Se déplacer en véhicule INRS
➡ Plan de nettoyage et de désinfection avec produits adaptés	☐ Avant reprise ☐ Pendant l'activité : locaux de travail, sanitaires et vestiaires, locaux sociaux, matériel, outils, véhicules, équipements de protection, etc ☐ Mesures de traçabilité ☐ Gestion des déchets ☐ Adaptation du plan de prévention de l'entreprise de nettoyage ☐ Hébergement des travailleurs	Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid SST Documents ressources Protocole national de déconfinement page 18 et suivantes Mesures d'hygiène INRS
➡ Diffusion de l'information sur l'évolution du DUER et du plan d'action, les consignes, les mesures barrières et de distanciation physique mises en œuvre concrètement, de façon adaptée à l'activité	☐ Après discussion au sein du CSE ☐ A l'ensemble des salariés ☐ Par affichage, mail, courrier, information directe, etc ☐ Accompagnée d'explications voire d'une formation si nécessaire (port du masque) ☐ En veillant à l'appropriation des consignes	Acteurs : CSE Salariés Réfèrent covid SST Documents ressources Document AFNOR

Points d'attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
➡ Mesures pour veiller au respect des gestes barrières et de distanciation physique	☐ En fonction de l'analyse du travail, réorganisation du travail, dont les heures de début et de fin de travail ☐ Aménagement des locaux, espacement sur les postes de travail, dans les locaux sociaux ☐ Planning d'utilisation des locaux communs ☐ Lors des déplacements en véhicules ☐ ...	Acteurs : CSE Salariés Référent covid SST CARSAT Moyens de communication à distance Documents ressources Télétravail Adaptation de l'activité, congés, mise à disposition de main d'oeuvre Pour vous accompagner : Objectif reprise
➡ Mise à disposition de matériel et équipements de protection	☐ Moyens fixes permettant une distanciation sociale de type panneaux plexiglass ☐ Masques, visières ☐ Equipements spécifiques en fonction du métier ☐ Savon et/ou gel hydroalcoolique ☐ Moyens de séchage à usage unique ☐ Produits de nettoyage ou de désinfection des locaux ☐ Procédure de vérification des stocks	Acteurs : CSE Salariés Référent covid SST CARSAT Documents ressources Mesures de prévention Questions réponses sur les Masques Masques INRS Gants INRS
➡ Rédaction d'un protocole en cas de symptômes	☐ Diffusé et expliqué aux salariés	Acteurs : CSE Salariés SST Documents ressources Conduite à tenir en cas de suspicion de contamination

Points d'attention	Les étapes	Acteurs et ressources à mobiliser
➡ Rédaction d'un protocole en cas de contamination avérée	☐ Diffusé et expliqué aux salariés	<u>Acteurs :</u> CSE Salariés SST <u>Documents ressources</u> Mesures à prendre si un salarié est contaminé Que faire si un cas survient ? INRS

Poursuivre ou reprendre l'activité dans le cadre d'un dialogue social de qualité

Points d'attention	Objets de dialogue social	Acteurs et ressources à mobiliser
➡ Consultation/discussions de façon itérative, dans la cadre d'un dialogue transparent, renouvelé, permanent	☐ Incidence de l'épidémie sur l'activité ☐ Mesures de nature économique envisagées dont recours à l'activité partielle ☐ Solutions permettant de préserver l'emploi ☐ Adaptation de l'organisation du travail : télétravail, modification de la durée du travail et /ou des horaires, etc ☐ Mise à jour de l'évaluation des risques : identification des situations à risques ☐ Matériel et équipement de prévention mis à disposition ☐ Information et formation des salariés ☐ Anticipation des questions pratiques	<u>Acteurs</u> CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires <u>Documents ressources</u> Dialogue social
➡ Calendrier de réunions rapprochées sur la mise en œuvre des mesures décidées, leur évaluation et leur évolution si nécessaire	☐ Calendrier prédéfini ☐ Définition du contenu de l'information ☐ Définition des modalités d'information et de consultation ☐ Organisation des modalités d'alerte sur les conditions de mise en œuvre du plan de continuité ou de reprise d'activité	<u>Acteurs</u> CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires <u>Documents ressources</u> Dialogue social
➡ Organisation de temps et d'espaces de discussions pour recueillir les questions, les propositions et les inquiétudes	☐ Sur la santé et la sécurité des personnes ☐ Sur les questions d'organisation du travail ☐ Sur les questions d'emploi et de formation ☐ Sur les questions d'ordre économique : niveau d'activité, stratégie, etc	<u>Acteurs</u> Salariés dont encadrement CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires ARACT <u>Documents ressources</u> Dialogue social
➡ Définition d'un plan de communication et d'information auprès des salariés, du public, des clients, des fournisseurs, des prestataires, etc	☐ Contenu de l'information ☐ Modalités de l'information ☐ Périodicité de l'information ☐ ...	<u>Acteurs</u> CSE En l'absence de CSE, mise en place cellule dédiée à la gestion de la crise sanitaire composée de salariés volontaires

Etre accompagné

[Dispositif Objectif reprise](#)

[Offre de service de l'ARACT](#)

Des aides pour l'activité économique

Vous pouvez consulter notamment les sites suivants :

[Mesures de soutien](#)

[Activité partielle](#)

[Aides sectorielles](#)

[Site Internet de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Conseil régional](#)

Des aides pour la prévention

[AGEFIPH](#)

[INRS](#)

[ARACT Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[MSA](#)

[CARSAT Auvergne](#)

[OPPBTP](#)

[CARSAT Rhône-Alpes](#)

[Votre service de santé au travail](#)

Se tenir informé sur l'évolution de l'épidémie et les mesures d'hygiène à prendre

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

[Masques grand public](#)

[Différents types de masques](#)

Se tenir informé sur les bonnes pratiques de prévention, les droits et devoirs des entreprises et travailleurs

[Mesures de prévention](#)

[Guides par secteur d'activité](#)

[Télétravail](#)

[Code du travail numérique](#)

[Renseignements en droit du travail](#)

Entreprise de l'artisanat : contacter la Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA)

- Site dédié aux TPE de l'artisanat pour commander des équipements de sécurité sanitaire : <https://www.proxiprotection.fr/>
- Cellule de soutien psychologique dédiée aux chefs d'entreprise de l'artisanat,
- Appel gratuit : 09 85 607 627
- [Site](#)

Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRI)

[CPRI](#)

Les organisations patronales ou syndicales vous informent

[MEDEF](#)

[CGT](#)

[CPME](#)

[CFDT](#)

[U2P](#)

[FO](#)

[FRSEA AURA](#)

[CFE-CGC](#)

[CFTC](#)